

<p style="text-align: center;">Commune de VILLARD-SUR-DORON Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 7 février 2008 à 20 heures</p>
--

Présents : Mesdames et Messieurs Paul BERTHOD, Camille APPLAGNAT TARTET, Laurent MASSON, Suzanne REVIL BAUDARD, Isabelle MEILLEUR, Bruno MEILLEUR, Jean-Paul HENRIOUX, Danielle CREMONE, Marcel GACHET, Yves CHAMBIOT PONCET.

Absent représenté : Jean-Jacques BERTHOD (pouvoir à Jean-Paul HENRIOUX)

Absents : Pierre SIMON, CHAMBIOT-MAITRAL Pierre Louis, Didier TARDY, Michèle PALLUEL BLANC

Secrétaire de Séance : Laurent MASSON

M. le Maire donne lecture de la lettre de Jean-Jacques BERTHOD reprochant le délai entre la convocation et la date du conseil et regrettant de nouveau que l'information n'ait pas été donnée suffisamment tôt afin de pouvoir faire son travail d'élu. Il déplore « 7 années d'un drôle de mandat et souhaite que les futures équipes travaillent avec plus de démocratie ».

Le compte rendu et les délibérations du Conseil Municipal du 14 janvier sont approuvés à l'unanimité.

Point n° 1 – Modification des statuts du SIVOM des Saisies

M. EVIN LECLERC, du cabinet MAZARS reprend les études menées sur le projet de modifications des statuts du SIVOM afin de répondre à deux problématiques majeures :

- la demande de retrait de la commune de Cohennoz, acceptée par toutes les communes membres,
- la conformité avec le code général des collectivités territoriales, suite aux nombreuses remarques de la Sous Préfecture d'Albertville.

Hormis la mise en conformité par rapport au CGCT, l'évolution des statuts prend en compte les enjeux des communes de Hauteluce et de Villard sur Doron. Les nouveaux statuts prévoient :

- un recentrage des compétences du SIVOM au niveau touristique
- une redéfinition du calcul des contributions de chaque commune en tenant compte de 4 critères :
 - la population INSEE
 - la base fiscale
 - le nombre de lits touristiques
 - la puissance installée

M. HENRIOUX intervient et regrette de ne pas avoir pu faire de remarque sur la rédaction du projet de statuts,

M. EVIN LECLERC lui précise que le projet de statut a été remis aux élus il y a un mois et que ceux présentés ce soir sont identiques sauf en ce qui concerne la fiscalisation envisagée et le calcul de l'année n-1, la rédaction a été faite en référence au CGCT.

Bruno MEILLEUR s'étonne que le nombre de délégués ne soit pas identique pour toutes les communes et qu'on ait pas attendu la sortie de Cohennoz pour adopter de nouveaux statuts, M. EVIN LECLERC rappelle que c'est en général le cas, sauf si un autre mode de désignation est décidé par les élus, ce qui est le cas ici. Il précise que le fait de globaliser la sortie de Cohennoz et l'adoption de nouveaux statuts permet une procédure plus rapide et plus rationnelle. Le Préfet prendra un seul arrêté.

M. HENRIOUX demande des précisions sur les dépenses du SIVOM et sur le budget de l'office du tourisme.

M. EVIN LECLERC lui répond que le budget 2008 n'est pas encore prêt, mais qu'à périmètre constant les contributions des communes n'augmenteront pas. L'année 2008 est une année de transition, la simulation faite pour 2009 devait entraîner une diminution de la contribution des communes, sachant que Hauteluze et Villard sur Doron se seront répartis les services techniques.

M. MEILLEUR pense que la charge pour les communes augmentera puisqu'elles continueront de verser la même participation au SIVOM et qu'elles reprendront la compétence des services techniques.

M. HENRIOUX demande des précisions sur les recettes du SIVOM : taxe de séjour, taxes versées par les Régie, les subventions communales.

Il faut noter que le projet de statuts est suffisamment souple pour intégrer des compétences optionnelles et qu'ils répondent aux problématiques posées.

Après avoir entendu l'exposé du Cabinet MAZARS, et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts du SIVOM des Saisies.**

Point n° 2 – Garages communaux – avenants pour travaux supplémentaires des entreprises QUAY et PIERROZ

La commission des travaux, qui suit assidûment la réalisation de cette opération a décidé les travaux supplémentaires suivants :

- **La réalisation d'une terrasse accessible sur la partie bureau** des garages dont le montant est estimé à 1794.80 € HT, soit 2146.58 € TTC. Ces travaux sont confiés à l'entreprise QUAY.
- **La réalisation des platelages bois** de la trémie de la dalle à l'étage et de la fosse mécanique. Ces travaux estimés à 1670.48 HT, soit 1997.89 TTC seront confiés à l'entreprise PIERROZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité les avenants aux marchés de ces deux entreprises.**

Point n° 3 : reprise, à la demande de la Sous Préfecture, de la délibération confiant les travaux de renforcement du réseau d'eau potable des Rosières et des Granges à l'entreprise BERTHOD.

Bien que la décision de confier les travaux précités ait été prise par la commission d'appel d'offres, dont M. BERTHOD ne fait pas partie, la Sous Préfecture exige que tout membre du conseil municipal ayant un lien de parenté avec l'entreprise retenue ne participe pas au vote.

En conséquence, MM. Paul BERTHOD quitte la séance, Monsieur HENRIOUX n'utilise pas le pouvoir confié par Jean-Jacques BERTHOD.

Le conseil municipal, par 7 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre décide de confier le marché de travaux d'extension du réseau d'eau potable du secteur des Rosières et des Granges pour un montant de travaux de 274 682.93 € TTC la SAS BERTHOD sise 73200 GRIGNON

Les travaux dureront 4 mois et devraient débuter au printemps.

**La prochaine séance du conseil municipal se tiendra
le jeudi 28 février 2008 à 19 heures**

Le Maire,

Paul Berthod